

**RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2013  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA MEUSE**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement de BAR-LE-DUC est compétente pour l'ensemble du département de la Meuse. Elle s'est réunie à 20 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Les dépôts se sont inscrits en baisse de 4.34% par rapport à 2012. Pendant le même temps, le taux de redépôts a progressé défavorablement, passant de 38% à 46%. Cette dernière tendance, inverse de celle constatée au niveau de la Région et du Réseau, place la Meuse au 3<sup>ème</sup> rang national, pour le taux de redépôts. Cette évolution qui va à contre-courant de l'esprit du législateur, à savoir, trouver une issue définitive aux dossiers, est imputable à la mise en place de moratoires et de plans n'apurant pas la situation (41% des cas), aux accidents de la vie entravant le déroulement des plans en cours (28%), aux dossiers « inaboutis » (18% de clôtures, d'échecs sans ouverture de la phase de recommandations, de dossiers jugés irrecevables), aux « rechutes » de débiteurs ayant déjà bénéficié de la procédure (13% - nouvel endettement après un précédent dossier terminé –redépôts après PRP). Pour mémoire, la dernière étude typologique place la Meuse en 10<sup>ème</sup> position pour le nombre de dossiers de surendettement déposés, rapporté à la population.

**Recevabilité et orientation**

La quasi-totalité des dossiers (99.64%) ont été orientés, par le Secrétariat, dans le délai légal des 3 mois qui suivent le dépôt. Le taux d'irrecevabilité, en augmentation, s'affiche désormais à 12.55% contre 7.88% en Lorraine et 7.71% au niveau national. Le taux d'orientation des dossiers en PRP, a reculé de 36.82% à 27.03%. Au total, les conditions de recevabilité à la procédure semblent s'être quelque peu durcies et le recours à des mesures d'effacement au moyen de la PRP, a régressé.

**Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation**

Dans un contexte d'augmentation du nombre de dossiers traités d'environ 30%, (effet de « déstockage »), le nombre de plans conclus progresse de 43% et le nombre d'échecs, de 24%. Dans le cadre de la loi bancaire, appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la proportion de plans et d'échecs devrait nettement diminuer au profit des MIRI.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à une réunion de concertation avec les juges de VERDUN.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 3 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 30 travailleurs sociaux.

**Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure**

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

La durée de suspension des voies d'exécution, limitée à 1 an, a parfois entraîné la reprise des poursuites de créanciers à l'encontre des débiteurs dont le dossier était en cours de traitement.

Le réexamen des dossiers, suite à suspension d'exigibilité des créances, a souvent été rendu difficile par des déménagements successifs de débiteurs injoignables.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Changements de situations fréquents (composition de la famille, domicile, ressources irrégulières liées à des périodes de chômage et/ou d'intérim).

Ventes de biens immobiliers, préconisées par la Commission mais difficiles à réaliser par des débiteurs (marché de l'immobilier atone, habitat rural dispersé, ...)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Refus de plans avec abandons de créances, allongeant la procédure vers les mesures recommandées, sans autre issue que l'effacement du solde.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

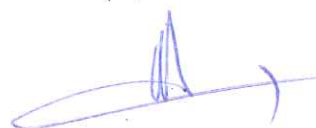
Préconisations de la MASP quasi inopérantes, les débiteurs ne sollicitant pas les travailleurs sociaux, une fois le plan entré en vigueur.

Date : 26 février 2014

Isabelle DILHAC  
Préfet de la Meuse



Dominique LANVIN  
Directeur départemental  
BANQUE DE FRANCE



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité**

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	816	853	-4.34%
<b>Dont proportion de redépôts (en%)</b>	46%	38%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	797	745	6.98%
- Dossiers recevables (1)	718	685	4.82%
- Dossiers irrecevables (A)	100	67	49.25%
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	770	719	7.09%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	296	310	-4.52%
- vers une procédure amiable	474	409	15.89%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	327	275	18.91%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	303	255	18.82%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	24	20	20%
<b>Phase amiable (en nombre)</b>	498	375	32.8%
- Plans conventionnels conclus C)	246	172	43.02%
- Constats de non accord entérinés	252	203	24.14%
<b>Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)</b>	210	191	9.95%
<b>Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)</b>	256	174	47.13%
- Mesures imposées élaborées	135	84	60.71%
dont mesures de suspension d'exigibilité	121	90	34.44%
Mesures recommandées élaborées			
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)</b>	145	139	4.32%
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	1084	839	29.20%
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	9	18	-50%
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	395	328	20.43%

### Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	14.76%	11.38%	11.98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	30.26%	29.26%	28.40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	22.69%	26.26%	27.5%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	23.62%	25.14%	24.35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	8.67%	7.95%	7.77%
<b>Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation</b>			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	12.55%	7.88%	7.71%

Annexe 2 du rapport d'activité

Typologie de l'endettement

2013	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	249 938	6851	33895	81,90%	36 482	90,42%	4,95
Dont Autres dettes financières	5 335	4246	5379	1,75%	1 256	56,04%	1,27
Dont Dettes financières consommation	137 423	6230	26382	45,03%	22 058	82,22%	4,23
<b>LORRAINE</b> Dont Dettes financières immobilières	107 179	1079	2134	35,12%	99 332	14,24%	1,98
Dettes de charges courantes	29 647	6129	26017	9,72%	4 837	80,89%	4,24
Autres dettes	25 586	4311	10118	8,38%	5 935	56,90%	2,35
Endettement global	305 173	7577	70030	100,00%	40 276	100,00%	9,24
Dettes financières	20 880	639	2935	80.61%	32 676	89.12%	4,59
Dont Autres dettes financières	433	410	512	1.67%	1.058	57.18%	1,25
Dont Dettes financières consommation	11 465	559	2199	44.26%	20510	77.96%	3,93
<b>MEUSE</b> Dont Dettes financières immobilières	8.980	105	224	34.67%	85532	14.64%	2,13
Dettes de Charges courantes	2.658	596	2803	10.26%	4.460	83.12%	4,70
Autres dettes	2.363	456	1197	9.13%	5.184	63.60%	2,63
Endettement global	25902	717	6935	100.0%	36126	100.0%	9,67